

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2020 - 2023



Communes ou EPCI concernés SIRS MONTAGNY EN VEXIN - PARNES

1 - Périmètre et public du nouveau PEDT

A - Territoire concerné : Communes de Montagny-en-Vexin et Parnes

Autres communes associées : Enfants venant des communes de Montjavoult, Serans, Hadancourt-le-haut-clocher, Vaudancourt et Saint Gervais.

B- Durée de validité du PEDT : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023

C - Public concerné :

	Nombre prévisionnel d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants inscrits aux temps périscolaires
Niveau maternel	40	38
Niveau élémentaire	90	60

2 – Les objectifs éducatifs du nouveau PEDT partagés par les partenaires

Découverte, épanouissement, respect, tolérance, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et solidarité

Les objectifs reconduits

- Développer l'autonomie, l'épanouissement
- Développer la responsabilité
- Découverte activités variées, enrichissement personnel
- Education citoyenne
- Développer l'engagement et la participation des enfants dans les projets
- Assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires

Les objectifs modifiés ou nouveaux

- Sensibiliser les enfants à la faune et à la flore, à la biodiversité et l'environnement
- Sensibiliser les enfants au recyclage et à l'écocitoyenneté
- Sensibiliser les enfants au Code de la Route et à la mobilité
-
-

A- Articulation du nouveau PEDT avec le(s) projet(s) d'école(s) :

Les axes principaux traduisent la volonté des Communes en adéquation avec le projet d'école :

- à favoriser la découverte d'activités variées, l'enrichissement personnel par différents modes d'apprentissage ;
- à assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires ;
- à contribuer à une éducation citoyenne et de prévenir des comportements d'incivilité ou de violence ;
- à placer l'enfant et le jeune au centre des actions de par leur participation.

Ainsi, les enjeux sont multiples :

- . Donner l'opportunité de découvrir des activités à tous.
- . Placer l'enfant, apprenti citoyen, au centre d'une complémentarité éducative.
- . Favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir.
- . Sensibiliser les enfants à la faune et à la flore, à la biodiversité et l'environnement

Une liaison régulière avec les enseignants en corrélation avec le projet d'école existe notamment pour : Activité jardinage – Activité lire – Bibliothèque – Recyclage et écocitoyenneté – Poulailier
Sensibiliser les enfants à la faune et à la flore, à la biodiversité et l'environnement

B- Articulation du nouveau PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Non
Contrat enfance jeunesse CAF (CEJ) : Oui
Contrat de ville (et dispositif de réussite éducative) : Non
Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : Non

3 – L'organisation des activités périscolaires dans le cadre du nouveau PEDT

A- Type d'accueil proposé sur le temps périscolaire :

Accueils collectifs de mineurs soumis à déclaration

B- Participation financière :

Participation des familles, modulées selon les ressources sur la base du quotient familial conventionné CAF

Modalités d'information aux familles :

Affichage planning d'activités – Exposition des réalisations - Reportages photos – Publication d'un journal du SIRS – Journaux municipaux – Site internet de la commune

C- Encadrement :

- Personnel municipal (ATSEM, animateurs, autres), nombre : 6
- Intervenants associatifs, nombre : 6
- Bénévoles, nombre : 0
- Enseignants, nombre : 0
- Présence d'un(e) coordonnateur(trice) : oui
- Élaboration d'un plan de formation des personnels d'animation : oui

D-Locaux utilisés :

- Espaces mobilisés dans l'école : **Salle motricité – Cour extérieur avec préau**
- Espaces sportifs ou ludo-sportifs utilisés: **Dojo – Terrain multisports**
- Espaces culturels utilisés : **Bibliothèque, salle de danse**
- Autre (préciser) : **2 Salles périscolaires et la salle polyvalente municipale**

E - Place des enfants

- Les enfants choisissent-ils leur activité ? oui
- Pourront-ils, s'ils le souhaitent, disposer de « temps libre » ? oui
- Seront-ils associés à l'organisation et à l'évaluation des temps périscolaires ? oui

F - Accès à tous

- Aménagements spécifiques pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps : Ooui au cas par cas

4 - Périodes de la journée, de la semaine, de l'année concernées par le nouveau PEDT :

A-

Horaires scolaires et périscolaires	Horaires accueil périscolaire matin	Horaires temps scolaire matin	Horaires pause méridienne	Horaires temps scolaire AM	Horaires accueil périscolaire AM
lundi	7 H- 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
mardi	7 H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
mercredi	7 H – 9 H Accueil ALSH	9 H – 12 H Accueil ALSH	12 H – 13H30 Accueil ALSH	9 H – 12 H Accueil ALSH	13H30-19H30 Accueil ALSH
jeudi	7H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
vendredi	7 H – 9 H	9 H – 12 H	12 H – 13H30	13H30-16H30	16H30-19H30
samedi					

Adhésion au plan mercredi

B- Offres de loisirs en temps extrascolaire :

Vacances Toussaint Noël Hiver Printemps
 Juillet Août

5 - Pilotage du PEDT

A - Composition du comité de pilotage :

Les acteurs éducatifs locaux impliqués dans le suivi du PEDT	Participant au comité de pilotage
Nombre d'élus	6
Nombre de parents d'élèves	4
Nombre d'enseignants	5
Nombre d'animateurs ou intervenants des temps périscolaires	4
Autres acteurs	2 Atsem et Partenaires associatifs

B - Coordination et animation du PEDT assurées par :

Nom et prénom : TAILLEBREST Loïc

Fonction : Président

Adresse : 3 Place de la mairie 60240 MONTAGNY EN VEXIN

Téléphone : 03.44.49.92.18

Adresse électronique : secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr

C - Modalités de pilotage (périodicité des réunions,...) : Trimestrielle suite au conseil d'école

6- Évaluation du PEDT

- Utilisation du guide d'aide à l'auto-évaluation réalisé par la DDCS de l'Oise ? : O oui

Signataire(s) du projet : Loïc TAILLEBREST, Président

Date : 17 septembre 2020



A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Loïc Taillebrest', is written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire' around the perimeter, 'Montagny en Vexin' in the center, '- PARNES -' below it, and '60240' at the bottom. A small star is located at the very bottom of the stamp.